

Réf: Dossier N° : 52803

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « AAK COTE D'IVOIRE »

Siège social : ABIDJAN - YOPOUGON DERRIERE SONACO, 01 BP
10135 ABIDJAN 01

Aux termes de la DNSV et du dépôt des Statuts SSP en date du 24 Jul 2018 reçus par Me Elisabeth BANNY-DELON, Notaire, enregistrés à YOPOUGON, le 27 Juillet 2018, il a été constitué une SASU aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « AAK COTE D'IVOIRE » .

Objet: l'achat et l'exportation des amandes de karité et de toutes autres matières premières ; La transformation et l'exportation de produits finis et semi-finis provenant des amandes de karité et de toutes autres matières premières ;

la réalisation d'études concernant le karité et toutes autres matières premières pouvant se trouver liées, directement ou indirectement aux précédentes, ou se révéler d'utilisation nécessaire, et comportant entre autres la prévision et le suivi des récoltes ainsi que l'analyse de toutes les données commerciales liées à ces produits; Toutes études nécessaires tant au niveau de la connaissance des matières premières en Afrique occidentale qu'au niveau de l'amélioration de leur qualité et de leur livraison dans le monde ; et, Généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet social.

Capital social: 1 000 000 F CFA divisé en Deux cents (200) Parts Sociales de Cinq Mille (5.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 200 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social: ABIDJAN - YOPOUGON DERRIERE SONACO, 01 BP
10135 ABIDJAN 01

Président : Monsieur TORUP-VILLADSEN KASPER.

Directeur Général: Monsieur EYBERT-BERARD PIERREALY ALBERT M..

⋮

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-20038 du 02/08/2018 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépot au greffe: n°18790 du 02/08/2018

Pour Avis

Le CEPICI

